

## Réactions

Me Edouard de Lamaze

Edouard de Lamaze, 50 ans, est avocat au barreau de Paris et candidat au bétonnât.

*« Le procès d'Outreau est incontestablement un des plus ahurissants fiascos judiciaires de l'après-guerre et le fruit des dysfonctionnements latents de notre justice. Dans cette affaire, comme dans bien d'autres dont on ne parle pas, la chambre d'instruction n'a pas joué son rôle de contre-pouvoir protecteur des abus et erreurs de l'enquête. A quand cette véritable « chambre de l'instruction » prônée par Daniel Soulez-Larivière, soucieuse du contrôle et de la transparence des actes des magistrats instructeurs ? A Outreau, comme dans bien d'autres affaires, ce n'est pas en réalité la parole des enfants qui a été entendue, mais celle d'experts en tous genres, qui l'ont interprétée, déformée et modifiée en imposant leur vérité. Face à ces dérives, il est indispensable que l'avocat soit et demeure au cœur du procès. Son indépendance garantit les droits de la défense dont il est aujourd'hui le seul gardien. »*